

Conseil Communal
Séance du 16 octobre 2013

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,
LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,
HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

1. Modification budgétaire ordinaire n° 2 – Exercice 2013 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 (ordinaire) présente les résultats suivants :

- RECETTES :	9.349.128,91 €
- DEPENSES :	7.752.270,10 €
- EXCEDENT :	1.596.858,81 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	143.158,42 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 2.

2. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 – Exercice 2013 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

- RECETTES :	8.642.558,69 €
- DEPENSES :	8.584.546,94 €
- EXCEDENT :	58.011,75 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 2.

3. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises – Exercice 2013 et 2014.

2014		
Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
Houmont	7.241,51 € Pour Vaux-sur-Sûre : 1.448,30 €	0
Nives	6.973,72 €	0
Sibret	12.395,90 €	0
Hompré	11.682,38 €	0
Chenogne	4.276,03 €	0

2013		
Remoiville-Remichampagne	17.280,49 €	0

Le Conseil communal approuve ces budget.

4. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises – Exercice 2012.

Paroisse	Exercice comptable	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
Nives	Année 2012	33.535,06 €	19.197,76 €	Excédent de 14.337,30 €	7.344,49 €
Hompré	Année 2012	24.847,37 €	20.897,93 €	Excédent de 3.949,44 €	12.238,07 €
Remoiville – Remichampagne	Année 2012	29.873,57 €	24.209,64 €	Excédent de 5.663,93 €	15.289,00 €

Le Conseil communal approuve ces comptes.

5. Marchés publics : fixation des conditions du marché – Dépenses extraordinaires inférieures à 8.500,00 euros HTVA (Révision de la décision).

En vue de permettre au Collège communal d'engager la procédure et d'attribuer les marchés dans les meilleurs délais et dans des conditions d'efficacité, il convient de choisir le mode de passation et de fixer les conditions spéciales à ces marchés.

Aussi, la délibération du 4 mars 2013 est abrogée et remplacée par cette nouvelle décision qui fait suite à l'application de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, ses modifications ultérieures et ses arrêtés d'exécution.

Le Conseil décide donc de choisir le mode de passation par procédure négociée sans publicité pour les acquisitions ou les services faisant l'objet de certains crédits inscrits au budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 8.500,00 euros Hors TVA au lieu de 5.500 dans la précédente législation.

6. Plan d'investissement communal pour les années 2013 à 2016 : approbation.

Présentation : Guy MARS

Ce plan remplace nos anciens plans triennaux. La circulaire du 6 juin 2013, de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, donne aux pouvoirs locaux les instructions pour la présentation du plan d'investissement pour les années 2013 à 2016 et informe la Commune de Vaux-sur-Sûre que le montant de l'enveloppe calculée suivant les critères définis dans l'avant-projet de décret est de l'ordre de 596.281,00 euros pour les années 2013 à 2016, et ce, sous réserve des éventuelles mises à jour des statistiques utilisées lors de l'approbation définitive du décret.

Le principe de subvention est le suivant : 1 € de subside Région wallonne pour 1 € de financement communal.

Ce plan a été introduit pour le Collège communal et le Conseil communal est invité à ratifier cette décision et à solliciter l'octroi des subsides du SPW.

Ces travaux visent des dossiers voiries non retenus dans le dernier PTTR ainsi que de nouvelles voiries qui doivent faire l'objet de réfection dont de nombreuses routes sur Morhet. D'autres voiries feront également l'objet de prochains dossiers d'entretien de voiries.

**Montant de l'estimation TVAC
en euros**

Année 2013 : NEANT

Année 2014 : VOIRIES

1. Entretien du chemin de GC n° 59 Sibret – Poisson-Moulin	226.806,76
2. Entretien du chemin n° 14 de Jodenville vers la RR 85	111.523,76
3. Entretien du chemin de GC n° 62 dans la traversée d'Assenois	91.355,00
4. Entretien des chemins n° 3007 et n° 3008 Liaison entre Rosières et Nives	78.408,00

Année 2015 : VOIRIES

1. Entretien des chemins n° 11, n° 12 et n° 14 à Remichampagne	203.159,00
2. Entretien du chemin n° 9 à Morhet	121.665,50
3. Entretien du chemin n° 7 à Morhet	95.892,50
4. Entretien du chemin n° 82 à Juseret	122.815,00

Année 2016 : VOIRIES

1. Entretien du chemin de GC n° 59 de la traversée de Sibret	84.700,00
2. Entretien du chemin n° 10 rue du Pont à Sibret	43.560,00
3. Entretien du chemin n° 10 à Morhet	50.578,00
4. Entretien du chemin n° 12 à Morhet	36.300,00
5. Entretien du chemin n° 39 à Chaumont	30.734,00
6. Entretien du chemin n° 3 à Morhet	<u>77.742,50</u>

TOTAL : 1.375.240,02 TVAC

7. Entretien et renouvellement de filets d'eau (Dossier exercice 2010) : approbation du décompte final des travaux.

Le montant des travaux a été attribué en date du 8 juin 2010 à l'Entreprise GUISSARD Benoît pour la somme de 261.742,84 euros TVA comprise.

Le décompte final des travaux s'élève à la somme de 291.024,95 euros TVA comprise.

Etant donné qu'en cours de chantier, il a été demandé à l'Entreprise Guissard de prolonger les longueurs pour la pose de filets d'eau à l'un ou l'autre endroit prévu initialement afin d'obtenir un résultat satisfaisant pour les riverains, plus particulièrement à Juseret et à Sibret.

8. Aménagement parking Wallonia Club Sibret – Phase 1 : approbation du décompte final des travaux.

Présentation : Guy MARS

Le montant des travaux a été attribué à l'Entreprise Laurent THIRY pour la somme de 46.914,73 euros TVA comprise.

Le décompte final des travaux s'élève à la somme de 52.498,27 euros TVA comprise.

Les quelques travaux supplémentaires sont notamment dûs au fait que le tarmac arrive au niveau des fenêtres du sous-sol de la buvette du Wallonia Club de football de Sibret et que, pour éviter toute inondation en cas de fortes pluies, il a été vivement recommandé d'y poser des caniveaux.

9. Aménagement du parking près de l'église de Nives, en ce compris la canalisation des descentes d'eau de l'église : approbation du décompte final des travaux.

Présentation : Guy MARS

Le montant des travaux a été attribué à l'Entreprise Serge ENGLEBERT pour la somme de 40.758,85 euros TVA comprise.

Le décompte final des travaux s'élève à la somme de 51.069,24 euros TVA comprise.

Des travaux supplémentaires nécessaires à la bonne exécution du chantier se sont avérés indispensables en cours de réalisation :

- Afin de ne pas réaliser la pose du tarmac sur une couche existante, il a été proposé de reprofiler d'abord l'ensemble du site afin d'obtenir au final une finition plus régulière du revêtement hydrocarboné ;
- Un apport complémentaire de pierres a été nécessaire.

10. Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le Service des travaux : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Il convient de remplacer le véhicule Kangoo 4 X 4 actuellement utilisé par le Service des Travaux, de plus de 10 ans et nécessitant des réparations trop importantes par rapport à sa valeur actuelle, par un véhicule d'occasion tout terrain 4 X 4 d'occasion.

Le montant estimé du marché en procédure négociée s'élève à la somme de 17.000,00 euros TVA comprise.

11. Extension du garage communal – Aménagements intérieurs et des abords : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Les travaux du gros-œuvre réalisés par l'Entreprise Louwet sont quasiment terminés. Les aménagements intérieurs et des abords doivent être réalisés : caniveaux, bordures, dalle de sol, empierrement, ...
Le montant estimé du marché en procédure négociée s'élève à la somme de 62.738,50 euros TVA comprise.

12. Marché d'emprunts : application de la clause de répétition de services similaires.

Il s'agit de procéder à la reconduction du marché conclu en 2012 avec Belfius en appel d'offres général.
Le montant estimatif des emprunts à contracter d'ici le 31 décembre 2013 s'élève à la somme maximale de 1.815.332,47 euros. Soit un peu plus de 75 % des emprunts prévus au budget 2013.
Le Conseil communal décide de traiter le marché par procédure négociée sans publicité avec Belfius.

13. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC conclu dans le cadre du financement alternatif des investissements travaux subsidiés : approbation.

Convention entre la Commune, la Région wallonne, le CRAC et la banque Belfius concernant l'ancien Programme Triennal des Travaux Transitoire.

La banque octroie à la Commune de Vaux-sur-Sûre un emprunt – part Etat d'un montant de 257.820,00 euros, soit :

- 183.610,00 euros pour le dossier « Amélioration par deux bandes de contrebutage de la route n° 1 allant vers Remience à Vaux-sur-Sûre »,
- 74.210,00 euros pour le dossier « Réfection du chemin n° 9 à Remichampagne ».

Il s'agit de l'octroi d'emprunt subsidié à 100 % par la Région wallonne à la place de l'octroi de subsides.

Les charges de cet emprunt sont remboursées par la Région wallonne.

14. Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 6 novembre 2013 : approbation de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour du 6 novembre 2013 et qui vise le plan stratégique 2014-2016.

15. Convention pour un point d'information communale – Infor Jeunes : approbation.

Convention de partenariat entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'ASBL Infor Jeunes Luxembourg offrant un point d'auto-consultation, c'est-à-dire un point d'information jeunesse accessible à tous chargé d'offrir des réponses aux jeunes dans tous les domaines qui les intéressent (mise à jour régulière des infos, ...).

Engagement de la Commune pour une durée de 1 an, cotisation annuelle de 500 euros, apposition du logo Infor Jeunes sur une vitrine extérieure de la Commune, visibilité sur le site Internet de la Commune.

Ceci est une première avec Infor Jeunes. Dans les mois futurs, nous espérons nouer des liens supplémentaires, et plus particulièrement, dans le cadre du plan de cohésion sociale.

16. Plan de Cohésion sociale 2014 - 2019 : approbation.

Présentation : Vinciane LHOAS

Il s'agit d'une première pour notre commune dans ce cadre.

Par le biais de cet appel à projets et suite à de nombreuses réunions avec différents acteurs, la Commune entend bien assurer une meilleure coordination de l'ensemble des opérateurs actifs sur son territoire afin de pouvoir mettre en place des projets sociaux bénéfiques à l'ensemble de la population et à leurs besoins; trouver les fonds et les partenaires pour mettre en place des projets qui étaient jusqu'ici à l'état « d'idée »; améliorer certains services déjà existants.

Les 4 axes d'actions sont :

- l'insertion socio-professionnelle,
- le logement,
- la santé,
- les liens intergénérationnels.

Nous disposerons d'un subside de la Région wallonne pour la mise en œuvre de ce Plan de Cohésion sociale et souhaitons procéder à l'embauche d'un animateur pour développer ces différents points.

HUIS CLOS